Image not found or type unknown

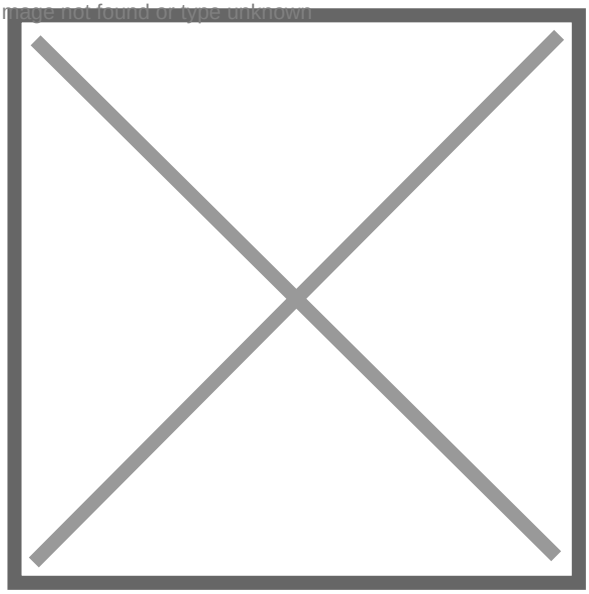

Peut on hériter malgré une contestation?

Par **costaprod_old**, le **11/06/2007** à **17:51**

Bonjour,
en tant que femme de ménage, je viens d'apprendre que j'ai hérité de la maison de mon ancienne patronne. Elle avait rédigé un testament il y deux ans, en me nommant pour la maison uniquement.
Aussitot j'apprends par le notaire qu'une nièce conteste cet héritage.
Que peut elle faire dans ce cas?
d'avance merci

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **01:32**

Bonjour,

La nièce va contester devant un tribunal le testamment. elle va sans doute essayer de prouver que la dame était folle, ou que vous l'avez manipuler... C'est généralement ce qu'on invoque...

De votre côté, il est conseillé de voir un avocat. L'aide juridictionelle peut vous être accordée si vous n'avez pas assez de ressources.

En attendant vous ne pouvez guère qu'attendre. Vous ne toucherez rien avant la fin de la procédure (c'est d'ailleurs mieux, imaginez que vous deviez rendre la maison et les intérêts au bout d'un certain temps...)

Par **costaprod_old**, le **12/06/2007** à **11:00**

bien,
merci pour votre réponse rapide.
bonne journée !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés